

A.W.B.B. Comité Provincial de Namur.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FEUILLES DE MATCHES.

PV N°28 2014-2015

Réunion du 30-04-2015.

Présents: Hastir M., Henquet G., Lauwerys ., Warzée J.

Excusé : Mesureur, M.

a. Amendes.

1. PC 48 Feuilles de marque non rentrées ou en retard.

Néant

2. PC 66 Résultats non communiqués ou erronés.

Néant

3. PC 73 Forfait (Prévenu-Non Prévenu).

535233 Mosa Jambes (P)

4. PC 73 Forfait pour joueur(s) ou coach non qualifié(s)

Néant

5. PC 28 Délégué au terrain.

Néant

6. PC 48 Tenue de la feuille (intitulé équipe, officiels, coordonnées)

531242 Floreffe

N°LT :

Néant

7.PC 16

Carte d'identité(I)

Néant

8. PC 89 & 90 Qualification joueur d'âge.

535182 Mosa Jambes (3 joueurs pupilles)

9. PC 15-16 Responsabilité Arbitre.

Néant

10. PC 53 Liste d'équipe (sous réserve et en fonction des documents en notre possession).

Néant

11. PC 33 Licence Technique.

11 € 30

Néant

5 € 70

531242 Mazy-Spy

591201 Andenne basket

591242 Andenne Basket

12.PC 76 Forfait - Cas spéciaux.

Néant

b. Remarques aux arbitres.

Néant

c. Rectificatifs

Néant

d. Divers.

Néant

G. Henquet ; J. Lauwerys